

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 20 avril 2026 A 20 HEURES 30**



**Délibération n° 2026 04 20-08- Budget annexe « Pôle Santé » de la
commune nouvelle de Vaugneray – Affectation du résultat de
fonctionnement de l'exercice 2025**

Nombre de conseillers		Date de la convocation : 13/04/2026
En exercice :	33	
Présents :	28	Affichage de la convocation : 14/04/2026
Pouvoirs :	5	
Votants :	33	Affichage du compte rendu : 27/04/2026
Présents : MALOSSE Daniel ; DEROZARD Olivier ; DUMORTIER Béatrice ; LANSON - PEYRE DE FABREGUES Anne ; BOUKACEM Safi ; ARNAUD Sandrine ; BARCET Sylvain ; DURAND Aline ; GILLET Stéphane ; COQUARD Henri ; CHAREYRE Yolande ; CHARVOLIN Danielle ; JULLIEN Daniel ; NEMOZ Jean-Pierre ; RAZY Sylvie ; CARRET Audrey ; GILLET Rémi ; JOLY-ROSSATO Isabelle ; VERICEL Emmanuel ; PERRET Pierre ; CASCHERA Céline ; JULLIEN Anne ; DELISLE BUILLES Anne ; GRANDGEORGE Michel ; RAMBAUD Gerbert ; MASPER Martine ; BUFQUIN Bernard ; FAUCHEUR Virginie		
Absents ayant remis pouvoir :		
M MICHON Thomas donne pouvoir à M NEMOZ Jean-Pierre Mme FERNI Fatima donne pouvoir à M JULLIEN Daniel M DUPLAT Gérard donne pouvoir à M GILLET Stéphane Mme ARTHUS-BERTRAND Cyrielle donne pouvoir à M RAMBAUD Gerbert M OGEARD Alexis donne pouvoir à Mme DELISLE BUILLES Anne		
Absents ou excusés :		

Monsieur Safi BOUKACEM est élu Secrétaire de séance (article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales).

En application des dispositions des instructions budgétaires et comptables, il convient de procéder à l'affectation des résultats de l'exercice 2025 issus du Compte Financier Unique du budget annexe « Pôle Santé » de la commune :

Le résultat de la section de fonctionnement est constitué par le résultat comptable constaté à la clôture de l'exercice N, c'est-à-dire le solde entre les recettes et les dépenses de fonctionnement, auquel s'ajoute le résultat de la section de fonctionnement reporté de l'exercice N-1.

Le solde d'exécution de la section d'investissement correspond au solde constaté à la clôture de l'exercice N, c'est-à-dire le solde entre les recettes et les dépenses d'investissement, auquel s'ajoute le résultat de la section d'investissement reporté de l'exercice N-1.

Les restes à réaliser en investissement et en fonctionnement sont les recettes/dépenses engagées sur l'exercice N et n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre/ mandat.

L'excédent de fonctionnement constaté à la clôture d'un exercice doit être affecté, au cours de l'exercice suivant, en priorité à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

Après couverture du besoin de financement, le solde de résultat de la section de fonctionnement peut être affecté à la section d'investissement et/ou à la section de fonctionnement.

Au vu des résultats de clôture de l'exercice 2025, le Compte Financier Unique fait apparaître

Résultat 2025	
Déficit de fonctionnement	-34 674,21 €
Besoin de financement	-601 491,15€
Résultat de clôture	-636 165,36 €

Il est proposé d'affecter ces résultats comme suit :

Affectation des résultats du budget annexe « Pôle Santé »	
Excédents de fonctionnement capitalisés (1068)	0,00 €
Déficit antérieur reporté de la section de fonctionnement (D002)	-34 674,21 €
Report en investissement (D001)	-601 491,15 €

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, Après un vote à main levée,
Dont le résultat est le suivant :
33 suffrages exprimés :
33 voix Pour
UNANIMITÉ des suffrages exprimés**

DÉCIDE de procéder à l'affectation du résultat du budget annexe « Pôle Santé »
de la commune comme précédemment exposée.

Rendue exécutoire compte tenu
de la transmission en Préfecture le

28.04.2026

et de la publication en mairie le

28.04.2026

Le Secrétaire,
Safi BOUKACEM

Pour copie certifiée conforme
Au registre des délibérations
Le Maire,
Daniel MALOSSE

